INTRODUCTION

Le rapprochement interculturel : une vision d'ensemble

Par Lise Thériault, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Le rapprochement interculturel est un outil de changement, un mécanisme de transformation sociale en vue de bâtir une société inclusive, plurielle et ouverte sur le monde.

Dans sa forme concrète, le rapprochement interculturel s'incarne dans des activités ou des projets communs qui font œuvre de connaissance et de démystification. Qu'ils soient de nature civique, éducative, sportive, culturelle, familiale ou communautaire, les projets de rapprochement interculturel promeuvent les valeurs communes de l'égalité, de la solidarité et de la dignité.



Remarques préliminaires : le Québec change

L'immigration participe au renouvellement de la population active ainsi qu'au développement social, économique et culturel du Québec et, ce faisant, elle contribue à faire du Québec un État moderne, ouvert sur le monde et fier de sa diversité.

L'immigration s'est également transformée au cours des dernières décennies. Depuis la fin des années 1980, on ressent les effets de la conjoncture internationale. D'une part, le Québec accueille un plus grand nombre d'immigrants. D'autre part, les personnes admises récemment proviennent d'Europe, des pays arabophones du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, des pays d'Asie méridionale et orientale ainsi que des pays des Antilles et d'Amérique centrale. En somme, depuis 20 ans, l'immigration s'est considérablement diversifiée, tant sur le plan social que religieux.

Ces récentes transformations dans la composition ethnoculturelle de l'immigration se sont traduites par une diversification croissante de la population du Québec, particulièrement dans la région de Montréal. L'île de Montréal accueille la vaste majorité de la population immigrée et des minorités visibles du Québec. En effet, près de 70 % de la population immigrée et près de 76 % des personnes appartenant à des minorités visibles du Québec résident sur l'île de Montréal. Avec Laval, Montréal compte des parts de la population immigrée et des minorités visibles supérieures à son poids démographique (25 %) dans l'ensemble de la population québécoise. De plus, Montréal dénombre plus de 125 communautés culturelles différentes sur son territoire.

La concentration de l'immigration et, *de facto,* des communautés culturelles à Montréal n'est pas sans conséquences sur les relations interculturelles au Québec. Si les contacts interculturels ne surviennent pas exclusivement dans l'île de Montréal, force est d'admettre qu'ils y sont plus fréquents qu'ailleurs. Au fil du temps, les Montréalaises et Montréalais ont su développer une sorte de « cohabitation tranquille », comme l'a si bien caractérisé Annick Germain[1], entre les membres des différentes communautés culturelles et la population dans son ensemble. L'étude de Germain sur la dynamique des rapports interculturels (ou « interethniques ») dans les quartiers de la région de Montréal montre que la cohabitation des communautés culturelles se vit sur le mode de l'urbanité, avec une sociabilité publique animée et marquée par une grande civilité et une distance respectueuse. Les situations d'échange et de rapprochement sont l'exception plutôt que la règle, mais l'apprivoisement des différences est un acquis dans les espaces publics montréalais.

La même chose ne peut pas être dite des autres régions. À part Laval et peut-être la Rive-Sud de Montréal, la situation vécue en région diffère largement sur le plan des relations interculturelles. Il s'est établi au fil du temps un « hiatus », une disparité, entre Montréal et le reste du Québec dans les domaines du pluralisme culturel et des rapports identitaires[2]. Ce hiatus s'explique en grande partie par le faible poids démographique que représentent les communautés culturelles au sein des populations des régions et par le peu de moyens structurants qui peuvent faciliter l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrées en région.

Cette situation devrait toutefois se modifier au fur à mesure que s'intensifient les efforts de régionalisation de l'immigration. En effet, l'immigration devient un enjeu majeur de développement des régions. Les acteurs régionaux et locaux sont de plus en plus conscients de l'apport potentiel de l'immigration pour le dynamisme des régions, notamment celles en déclin démographique ou celles aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre. Des actions sont entreprises pour sensibiliser les employeurs et la population en général des régions à l'apport de la diversité au développement du Québec et pour susciter le dialogue interculturel.

Depuis une quinzaine d'années, la population québécoise se montre plus ouverte à l'immigration et aux relations interculturelles. Les résultats de sondages d'opinion publique québécois[3] réalisés depuis 1992 font état de tendances favorables aux attitudes et comportements des Québécoises et Québécois, que ce soit en termes de contacts interculturels ou encore de perceptions quant à l'intégration des immigrants à la société québécoise. En ce qui concerne les jeunes particulièrement, les enquêtes montrent que les élèves qui ont vécu la pluriethnicité dans le quotidien sont d'avis

que l'école pluriethnique joue un rôle positif quant à la compréhension et à la bonne entente entre les jeunes[4]. Ce constat appuie les résultats obtenus dans le cadre d'une étude qualitative[5] auprès d'adolescents du secondaire que « c'est l'école qui, par sa haute diversité et les réseaux sociaux étendus qu'elle offre, incarne aux yeux des jeunes, l'espace pluraliste dans ce qu'il a de plus prometteur. Non pas qu'elle soit exempte de tensions. Mais les jeunes réussissent à mettre en place, dans son cadre, un ensemble de principes opérationnels leur permettant de maximiser leurs échanges avec les autres, malgré la distance qui les sépare ». Ce cas de figure permet de cerner ce qui est susceptible de favoriser le rapprochement chez les jeunes : la primauté accordée aux caractéristiques individuelles sur celles du groupe, la relativisation des cultures, la reconnaissance de la nécessité des accommodements et de la réciprocité dans l'échange.

En somme, les perceptions et les attitudes ont évolué au Québec au regard des relations interculturelles et l'appui à des mesures de sensibilisation au rapprochement est de plus en plus grand.

Assises d'une approche favorisant le rapprochement interculturel

Depuis la fin des années 1960, un consensus s'est lentement établi en ce qui concerne l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes. D'abord, l'intégration est un phénomène indissociable de l'immigration. La détermination des volumes d'immigrants destinés au Québec doit tenir compte des besoins et de la capacité d'accueil de la société québécoise. De plus, l'accueil et l'intégration doivent être réalisés en français. Le français comme langue commune de la vie publique et de la société doit être largement partagée. Les efforts d'accueil et d'intégration doivent également viser la pleine participation et la contribution de toutes et tous au développement économique, social et culturel du Québec et à la vie démocratique. L'ouverture aux apports culturels multiples est encouragée mais dans le respect des valeurs fondamentales de la société québécoise. La reconnaissance de la réalité pluraliste dans l'ensemble de la population et le soutien au rapprochement avec la majorité francophone constituent des facteurs essentiels à la réussite d'une politique d'intégration.

Trois modèles ont guidé successivement les interventions du Ministère dans ces domaines depuis l'adoption, en 1990, de l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, *Au Québec pour bâtir ensemble :* le modèle intercommunautaire, le modèle civique et le modèle interculturel.

Le modèle intercommunautaire est celui qui a eu cours dans les premières années suivant l'adoption de l'Énoncé en 1990. Tout en affirmant les nouvelles orientations en matière d'intégration économique et linguistique, le gouvernement de l'époque s'était engagé, dans sa stratégie d'éducation et de sensibilisation à la diversité, à mettre en œuvre des mesures qui visaient à *valoriser* les « cultures d'apport » à la société québécoise. Axée autour de l'intégration des nouveaux arrivants, cette conception, qu'on pourrait qualifier de « culturaliste », poursuivaient trois objectifs : une meilleure connaissance et compréhension de la société québécoise, une plus grande reconnaissance de la réalité pluraliste dans l'ensemble de la population et le rapprochement entre les communautés culturelles et la « communauté majoritaire ». Cette approche misait d'abord et avant tout sur le rapprochement entre les communautés plutôt qu'entre les personnes, dans ce qu'elles ont de distinctes et de spécifiques culturellement. Les activités financées évoluaient vers un programme de rapprochement interculturel tel qu'on le préconise aujourd'hui, c'est-à-dire axé sur le projet à réaliser ensemble, et ce, dans la poursuite d'objectifs communs, au delà des différences, et dans le respect de chacun.

En créant le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, en 1996, le gouvernement marquait sa volonté de rompre avec le modèle intercommunautaire et de mettre l'accent sur ce qui unit et rassemble les Québécoises et Québécois plutôt que sur ce qui les particularise. Le modèle civique délaisse donc l'approche de catégorisation des citoyens en fonction de leur origine ethnoculturelle ou de leur parcours migratoire en choisissant une approche ou un modèle axé sur les responsabilités civiques et sur l'engagement moral de participer au développement du Québec, et ce, quel que soit le statut de citoyen. Au centre de cet engagement était la responsabilité de vivre et d'agir selon les valeurs et les principes sous-jacents aux droits et libertés inscrits dans la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec.* Au nombre des autres valeurs et principes, on peut souligner notamment l'acceptation de la primauté du droit, la tolérance envers les opinions dissidentes, le respect des droits des minorités et le rejet de la force et de la violence comme moyens de promouvoir des idées. Le modèle civique visait en outre à combler les déficits de participation civique, politique, sociale et culturelle par une éducation civique et à favoriser l'adhésion la plus large possible à une « citoyenneté québécoise ».

Une telle conception comportait néanmoins une exigence particulière, soit celle d'avoir à circonscrire l'espace de respect pour la diversité. Or, cet espace était plutôt restreint. Le modèle civique niait les différences sur la base de l'origine ethnoculturelle. Il avait du mal à prendre en compte des phénomènes de repli communautaire et d'isolement social et culturel ainsi que des difficultés en emploi que vivent des personnes des minorités visibles, notamment les femmes et les jeunes.

Le modèle interculturel que préconise le présent gouvernement vise justement à mettre en valeur le vaste potentiel – non seulement culturel, mais économique et social – que représentent les femmes, les hommes, les jeunes et les familles que le Québec accueille, en établissant des ponts entre le gouvernement du Québec et les communautés culturelles, pour faire en sorte que toutes et tous puissent contribuer pleinement au développement de la société québécoise. S'inscrivant en continuité avec l'Énoncé de politique de 1990, le modèle interculturel formalise la nécessaire rencontre entre le projet individuel d'intégration de l'immigrant ou de la personne issue d'une communauté culturelle et un projet collectif d'une société qui souhaite accueillir des personnes pouvant contribuer à sa croissance démographique, à son développement économique, à la pérennité du fait français ainsi qu'à son ouverture sur le monde. Pour ce faire, il interpelle

et responsabilise tous les acteurs de cette rencontre – la personne immigrante, bien sûr, mais également l'employeur, l'élu, l'intervenant communautaire, l'enseignant, l'éducateur en milieu de garde, l'entraîneur sportif et le simple citoyen – comme une condition de réussite. Il prend ancrage dans le vécu quotidien des personnes en processus d'intégration de manière à mieux faire face aux difficultés particulières de certaines populations spécifiques.

Trois objectifs sont poursuivis :

- Accroître l'ouverture à la diversité en encourageant le rapprochement et le dialogue interculturels au sein de la société québécoise ;
- Promouvoir l'apport économique, social et culturel de l'immigration et des communautés culturelles au développement du Québec ;
- Lutter contre la discrimination et le racisme.

Concevoir le rapprochement interculturel

Le rapprochement interculturel est conçu de ce point de vue comme un enjeu fondamental dans le processus conduisant à la pleine participation des personnes issues des communautés culturelles. Il interpelle à la fois ces dernières et les différents acteurs du milieu de vie. Tout en étant un objectif et un enjeu de la politique d'intégration québécoise, le rapprochement interculturel est également un outil de changement, un mécanisme de transformation sociale. Il vise, d'une part, à habiliter les personnes issues des communautés culturelles à devenir des acteurs à part entière de la société québécoise et à influencer les enjeux qui les concernent, à partir de leurs besoins et de leurs aspirations de sorte qu'elles puissent participer pleinement à la vie économique, sociale, communautaire, politique, culturelle et sportive de la société québécoise sans égard à l'origine ethnique ou nationale, à la race, à la couleur, à la religion, à la langue, au sexe ou à l'orientation sexuelle. Le rapprochement interculturel vise, d'autre part, à sensibiliser la population québécoise à l'apport de ces personnes au développement du Québec en vue de surmonter les obstacles au dialogue et à la communication interculturelles, d'abolir les distances culturelles, de faire tomber les préjugés et les stéréotypes ainsi que de faire échec à la discrimination et au racisme. Ultimement, le rapprochement interculturel vise à bâtir une société inclusive, plurielle et ouverte sur le monde.

Dans sa forme concrète, le rapprochement interculturel s'incarne dans des activités ou des projets communs qui font œuvre de connaissance et de démystification. Qu'ils soient de nature civique, éducative, sportive, culturelle, familiale ou communautaire, les projets de rapprochement interculturel promeuvent les valeurs communes de l'égalité, de la solidarité et de la dignité.

Lise Thériault
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

13 mai 2005

Notes

1 A. Germain et collaboratrices (1995), *Cohabitation interethnique et vie de quartier,* ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, collection Études et recherches nº 12, 325 p.

2 M. McAndrew (2003), « Immigration, pluralisme et éducation », dans Alain-G. Gagnon (sous la direction de), *Québec : état et société,* T. 2, Montréal, Québec Amérique, 345-368.

3 Des sondages ont été réalisés par la firme JTD pour le compte du ministère en 1992 et en 1996. Ils portaient sur les relations raciales et interculturelles. Un autre sondage réalisé en 2000 par la firme Ekos mesurait l'opinion québécoise en comparaison avec l'opinion canadienne.

4 M. Jodoin, M. McAndrew et M. Pagé (1997), *Le vécu scolaire et social des élèves scolarisés dans les écoles secondaires de langue française de Montréal : une analyse comparative,* Rapport de recherche, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

5 A. Laperrière et collaboratrices(1993), *La construction sociale des relations ethniques et de l'identité culturelle chez les adolescents de quartiers multiethniques,* Institut québécois de recherche sur la culture, Québec.